

la nouvelle **ACTION FRANÇAISE**

HEBDOMADAIRE ROYALISTE - NOUVELLE SERIE - N° 23 - 1 FRANC - 6-10-1971

Clairvaux - Régions - Lycées

LA RÉPUBLIQUE TUE

Le drame de Clairvaux avait atteint le fond de l'horreur ; les commentaires qui l'ont suivi ont touché le fond de la sottise. Un régime d'opinion ressemble à ce pugiliste barbare décrit par Démosthène ; au lieu de se mettre correctement en garde, il porte chaque fois les poings, en gémissant, à l'endroit où le coup lui est déjà porté.

A la Télévision, au long d'un débat navrant pour ou contre la peine de mort, tout ce qui pouvait se dire de paroles vaines a été dit. Le grand souffle de sensiblerie, monté de Marseille, n'a pu renverser la vieille machine à décerveler du docteur Guillotin. Nos Joseph Prudhomme se sont endormis satisfaits, persuadés que l'ordre serait défendu par ceux-là même qui depuis toujours s'acharnent à le combattre : nos démocrates.

Ils ont belle mine ces démocrates qui, aujourd'hui, s'indignent et s'affolent du désordre, de la drogue, du crime et d'un retour à la barbarie, quand ils sont les mêmes qui professent depuis toujours la complaisance aux pires aberrations de l'esprit et cette indifférence au bien ou au mal, à la vérité ou à l'erreur qui s'appelle libéralisme ; ils ont belle mine ces médecins de l'esprit qui, à force de voir des malades partout,

éliminent maladivement de la société ce qui lui reste du sens des responsabilités ; ou ces prêtres qui oublient que le châtement est le seuil de la rédemption. « On ne peut pas rêver, disait Maurras, d'humaniser le monde en le dévertébrant. »

Une société est un corps. La démocratie le dévertèbre et le démoralise. Elle est faite de familles, or, l'obscur objet des lois qui se font sous nos yeux est de dissocier la famille. La société repose sur des associations naturelles que la démocratie brime et mène à la mort.

Les libéraux impénitents, apeurés par la montée du crime, ne surmonteront pas les contradictions du monde qu'ils nous ont fait, où les principes absurdes de l'individualisme et du laisser-faire rendent chaque jour les châtements plus scandaleux et plus indispensables.

Comprendront-ils que les sentences de justice ne peuvent, sans faire crier les pierres, différer trop des maximes qu'on enseigne dans les écoles ou qu'on pratique au sommet de l'Etat, et qu'il n'est pas possible de faire dignement cohabiter le désordre dans les esprits et l'ordre ou même la sécurité dans la rue ?

G.-P. WAGNER.

Quelle stratégie d'A.F. dans les lycées ?

Notre combat exige la mobilisation de l'intelligence lycéenne par une contestation globale du système d'enseignement démocratique. La décomposition totale du lycée suppose un rejet des solutions réformistes qui ne feraient qu'entretenir la cause du mal. Le minimum exigible passe par la reconnaissance des droits élémentaires du lycéen ; cette reconnaissance n'est d'ailleurs conçue qu'en termes de combat, où chaque concession arrachée au système contribue au renforcement d'un Tiers-Pouvoir d'Action Française face au double pouvoir démocratique dans l'Université (administration + partis, syndicats et groupes de pression démocrates).

Ce Tiers-Pouvoir devra être le regroupement organique des lycéens, professeurs, parents d'élèves et administrateurs qui refusent la tutelle bureaucratique de l'Etat ou des féodalités syndicales. Dans un premier temps, le Tiers-Pouvoir constituera un « groupe de pression » qui modifiera les rapports de force à l'intérieur de l'établissement. A la limite, nos militants ne devront pas hésiter à entrer dans les organismes syndicaux légaux pour y constituer des fractions ou pour y pratiquer un blocage systématique. Cette solution nécessite un recensement de tous nos sympathisants peu connus. Cette pénétration facilitera ainsi la reconnaissance des droits élémentaires d'association, de diffusion de notre presse, etc.

De plus, le groupe de pression pourra intervenir contre l'éviction systématique des lycéens U.N.L.A.C. (1), dès lors que ceux-ci apparaissent comme une force. Trop souvent, notre combat a été entravé par les mesures de coercition prises par les administrations : brimades, menaces ou même renvois. Dans les établissements où la constitution d'un groupe de pression s'avère impossible, nous devrons recourir aux méthodes d'agitation : tracts dénonçant nommément les bureaucrates intransigeants, affiches murales, pétitions, prises de parole. La campagne sera poursuivie jusqu'à satisfaction des revendications. Pour éviter une trop grande dispersion de nos forces, un lycée-pilote sera choisi à titre d'expérience, sur lequel nous mobiliserons les effectifs du lycée et des établissements environnants.

Une fois les droits élémentaires acquis, la contestation de l'enseignement démocratique pourra commencer. Nous ferons porter notre effort sur la philosophie et l'histoire, disciplines préférées des fraudeurs démocrates. Là encore, les méthodes d'agitation seront payantes : tract réfutant les erreurs, lettre ouverte au proviseur, voire boycott du cours en question. Mais ces méthodes devront s'appuyer sur une contestation intellectuelle d'envergure ; notre tâche doit être la constitution d'un « contre-enseignement » par fiches, exposés, conférences. Avec l'aide de l'organisation, le lycéen U.N.L.A.C. sera l'éducateur de ses camarades, celui qui dénonce l'enseignement fonctionnarisé et sa tâche de propagandiste des idéologies fausses. Les foyers socio-culturels peuvent servir de relais de diffusion à ce contre-ensei-

gnement. Il est évident que le contre-enseignement n'est qu'une solution de transition dont le rôle est triple : mettre en évidence la décomposition du lycée, faire le procès de l'enseignement actuel et former une élite de « lycéens actifs », cependant qu'une élite parallèle doit être suscitée dans le corps professoral. Bien entendu, le Tiers-Pouvoir d'A.F. doit déboucher, sous peine de stérilité, sur un renversement des institutions démocratiques dans le lycée. Mais on ne détruit bien que ce que l'on remplace.

NOS SOLUTIONS

Après avoir constaté la mort du lycée et édifié un pouvoir de transition, notre tâche culminera par la construction d'un enseignement nouveau, libéré des déformations idéologiques certes, mais radicalement différent dans sa nature et dans ses buts de ce que nous avons connu jusqu'ici. L'enseignement parcellisé et caporalisé qui se décompose correspondait à une société imbue d'égitarisme et coupée du réel. L'enseignement nouveau respectera les différences individuelles et sociales. En le libérant de l'Etat et de tous les critères quantitatifs, il sera possible de lui rendre une finalité sociale et un caractère humain.

La première étape de la libération de l'enseignement sera de le réinsérer dans les cadres locaux et professionnels et d'en faire le complément d'une éducation dont les fondements doivent, ne l'oublions pas, résider dans la famille. Tout ceci suppose que l'enseignant ne soit plus un fonctionnaire de l'intelligence, mais un éducateur au vrai sens du terme, et implique par voie de conséquence la disparition du ministère de l'Education Nationale.

Sur le plan des structures, il serait utile que se crée un ordre enseignant chargé de la formation de ses membres et qui établirait une véritable déontologie de la profession. Quant aux établissements, ils devraient être autonomes et gérés par les délégués des enseignants, des familles, des forces socio-professionnelles, des collectivités locales. Encore faut-il qu'ils ne soient pas des corps artificiels étrangers à ces communautés. A cet égard, on peut se demander si la constitution de cellules de cent à trois cents élèves ne permettrait pas un meilleur contact humain et une efficacité plus grande. Cette cellule serait placée dans un cadre naturel et non plus dans des quartiers où le lycéen étouffe entre quatre murs. Certaines idées de Freinet qui réclamaient que l'enfant et l'adolescent aient, dans le cadre de leurs études, un « environnement » qui les mette en contact avec la nature, méritent d'être reprises.

Mais la réforme décisive consisterait en la restauration d'une éducation réellement humaniste qui forme le jugement et la volonté. Plusieurs voies sont possibles, adaptées à la diversité des types d'intelligence.

Tantôt il sera bon de privilégier l'enseignement des humanités classiques fondées sur le

grec et le latin. Celles-ci doivent même être définitivement lavées de l'accusation de passivité lancée contre elles par la démocratie. Elles sont non seulement d'irremplaçables outils de formation du raisonnement, mais, dans la mesure où elles font accéder l'élève à la compréhension de textes qui ont posé (sinon résolu) tous les problèmes de la condition humaine, elles constituent la voie royale de notre culture.

Le grec et le latin ne constituent cependant pas une panacée. Ils ne dispensent pas celui qui les étudie de se mettre en contact avec la vie. Ils ne doivent pas être l'alibi de la formation de « cerveaux à pattes ». En outre, ils peuvent ne pas convenir à des esprits moins spéculatifs (ce qui ne veut pas dire plus médiocres !). Pour ces sujets d'autres types d'enseignement, davantage axés sur l'apprentissage d'un métier, auraient une valeur formatrice plus authentique.

Une expérience, tentée en Hongrie, mérite d'être étudiée : dès son plus jeune âge, l'enfant est mis en contact avec le monde. Intégré dans des structures souples, il apprend à développer à la fois son intelligence, sa sensibilité, et ses dons « concrets ». La formation intellectuelle ne se sépare pas de l'apprentissage de la vie. Cette expérience, interrompue par le gouvernement communiste hongrois comme génératrice « d'inégalités », ne pourra être tentée que dans un cadre social où toute la vie ne se réduira pas à l'économisme et où une pédagogie nouvelle sera instaurée. Un essai aussi capital ne s'improvise pas et ne serait valable qu'une fois des structures décentralisées instaurées. Nous devons entamer alors des recherches pédagogiques, culturelles et sociologiques, pour approfondir ces propositions sommaires qui constituent le programme minimum d'une véritable libération.

Francis BERTIN.

la nouvelle
ACTION FRANÇAISE

Restauration nationale

17, rue des Petits-Champs,
Paris - 1^{er} - Tél. : 742-21-93

Abonnement 30 frs.
C.C.P. NAF, Paris 642-31

Directeur de la publication :
YVAN AUMONT

Imprimerie Abexpresse
72, rue du Château-d'Eau, Paris-10^e

LES EUROMANIAQUES CONTRE "CONCORDE"

Le voyage du prototype Concorde 001 en Amérique du Sud a été un réel succès. Cependant, le concert des contradicteurs ne s'est pas tu pour autant. Au premier rang d'entre eux, quelqu'un que nous connaissons bien pour l'avoir fessé, attaque le projet de l'avion franco-britannique sur le plan de sa rentabilité, domaine où ses qualifications sont discutables, et sur le plan de la validité du choix politique correspondant. Au-delà des passions, il importe de voir clair sur ce problème si controversé.

CONCORDE PEUT ET DOIT ÊTRE RENTABLE

Tout d'abord, quelques données : Concorde emploie, directement ou indirectement, plusieurs centaines de milliers de personnes ; il stimule pour une large part la recherche du dynamisme dans les secteurs de pointe de l'industrie française : alliages, électronique, carburants, etc. D'autre part, sa réussite apparaît comme une motivation essentielle à tous ceux qui participent au projet ; il est bien rare d'observer de nos jours, chez tant de travailleurs de secteurs et de niveaux différents, une même fierté de contribuer à l'édification du grand œuvre que Concorde représente. Ces deux raisons font que la C.G.T. se pose en ardent défenseur du projet.

Tout cela coûte, dit-on, extraordinairement cher au pays. C'est vrai ; cependant Concorde, depuis le premier coup de crayon, a coûté moins cher qu'un an de déficit de la S.N.C.F. Qu'il ne soit pas techniquement compétitif est tout aussi absurde. Bien sûr, la rédaction du cahier des charges initial a retenu une option moyenne, à court rayon d'action et à faible capacité. Il est donc conçu pour le vaste marché des liaisons transcontinentales et de l'Atlantique Nord ; et non pour les lignes plus longues. Reproche-t-on à la Caravelle de ne pouvoir relier Paris à Sydney ? Quant aux accusations portant sur le bruit ou la pollution, elles relèvent de l'intoxication défaitiste. Bob Willington lui-même l'explique, bien que responsable du projet SST chez Boeing et à ce titre principal intéressé par l'abandon de Concorde. En ces domaines, la délation ne résiste pas à une démonstration technique rigoureuse.

La concurrence du Tupolev 144 ne doit pas être surestimée. Cet avion, qui doit beaucoup plus à l'espionnage de l'U.R.S.S. qu'à ses savants, a été présenté au Bourget sous une forme très rudimentaire, avec une voilure plane. Que les pays de l'Est en achètent quelques exemplaires, ceci était couru d'avance, mais qu'il puisse s'implanter sur les marchés occidentaux n'est qu'une vaste galéjade.

M. Pinay, en mal de publicité, a qualifié Concorde d'avion pour milliardaires. Il est certes évident que :

- si Concorde était aujourd'hui proposé au public, le billet reviendrait à l'acheteur beaucoup plus cher que sur un « jet » subsonique ;
- gagner quatre heures de trajet sur Paris - New York est peu attirant, dans la mesure où il faut déjà plus d'une heure pour aller de Paris à Orly.

Ceci est un raisonnement à court terme, particulièrement fallacieux. Tout d'abord, au lieu de dire « milliardaires », il faut dire

hommes d'affaires. Et faire gagner une heure à un homme d'affaires, cela peut faire gagner plusieurs millions au pays. D'autre part, l'engorgement des grandes villes n'est pas définitif. Bientôt viendra l'aérotrain. Tout ceci, bien entendu, vise une certaine clientèle qui n'est pas celle des étudiants impécunieux.

Mais surtout, Concorde n'est pas fait pour voler en 1971. Il sera toujours là, amélioré certes, en l'an 2000. Que son exploitation soit déficitaire aujourd'hui est sans importance. Car la productivité d'un avion se mesure en kilomètres-passagers par an, rapportés à l'amortissement et aux charges salariales de la compagnie aérienne. La hausse possible de celles-ci fait qu'à partir de 1985 Concorde sera moins cher que le transport subsonique.

Evidemment, il faut avoir les reins solides pour tenir jusque là. Les commandes risquent de se faire attendre. Cependant, l'attrait de la nouveauté, dans le public, devrait atténuer cette situation. Mais c'est avant tout affaire de choix politique : il faut continuer, il faut tenir. Sur ce plan, J.-J. S.-S. se conduit, là encore, en parfait agent de l'étranger.

IL FALLAIT OSER FAIRE CONCORDE ; IL FAUT S'ACCROCHER ET LE MENER A BIEN

On peut se demander quels sont les mobiles qui l'animent dans ses attaques. Ce qui semble surtout l'irriter, c'est que la France mette un point d'honneur à achever le projet. Or, il est bien évident que nous sommes désormais un petit pays ; il ne faut pas être trop ambitieux ; cette gloriole est ridicule et désas-

treuse ; et le mot est lâché : J.-J. S.-S. raille, dès le début de son dernier article du "Monde", la « fierté nationale ».

Il est bien vrai en effet qu'il y a de quoi être fier (pour une fois). Concorde représente un extraordinaire véhicule de publicité pour l'industrie française. Il est la preuve que, justement, la France n'est pas un pays définitivement sous-développé. Même si sa commercialisation promet d'être difficile, ses répercussions favorables sur la technologie et l'emploi français peuvent être déjà mises en évidence. Il est aussi le résultat d'une politique de coopération raisonnable et efficace. Fabriquer un tel avion dans le cadre du Marché Commun était absurde : trop de partenaires équivalait à trop de temps d'arrêt et de retours en arrière (cf. le lamentable exemple de la fusée Europa). Et seule la Grande-Bretagne, grande puissance aéronautique, était capable de nous épauler en ce domaine.

Tout cela fait bien de la peine à J.-J. S.-S., qui essaye tant qu'il peut de couler un produit français. Qu'on le veuille ou non, l'arrêt de Concorde coûterait aujourd'hui si cher, tant économiquement que politiquement, qu'une telle mesure est inenvisageable.

Cet arrêt, l'homme d'Angers le décrit comme inévitable, de même que l'aurait été l'abandon de l'Algérie Française. Il va même jusqu'à appeler Dreyfus à son secours pour insulter la France. Au point où il en est, il semble difficile de progresser dans l'ignominie. Mais faisons-lui confiance ; il a peut-être d'autres cartouches en réserve.

Philippe-Henri DUROCHER.

Comment diffuser notre journal

La presse connaît actuellement en France une période difficile. Le nombre des titres offerts au public a tendance à décroître, les disparitions l'emportent sur les créations. Nous avons déjà étudié dans la *Nouvelle Action Française*, les difficultés d'ordre économique et financier. Nous voulons cette fois prendre en considération les difficultés structurelles qui affectent la diffusion, en France, des journaux et périodiques.

La réglementation actuelle, héritée de la IV^e République, prévoit le groupement des éditeurs de titres français en coopératives de presse, dont il faut être adhérent pour bénéficier des « avantages » de la diffusion par le réseau des messageries (N.M.P.P.). Celles-ci sont responsables de l'acheminement et de la mise en place du « papier » chez les dépositaires, libraires, kiosquiers, camelots, bibliothèques de gare, etc. (en tout : 36.000 points de vente), moyennant une commission sur le chiffre d'affaires. Pour les périodiques (hebdomadaires, mensuels), le taux de cette commission est de 41 % sur les exemplaires vendus. Par conséquent, un titre proposé pour un franc au public, ne rapporte que cinquante-neuf centimes à l'éditeur. Mais en raison de la grande dispersion des points de vente, de l'humeur capricieuse des lecteurs, de l'in-

térêt inégal de l'actualité, il faut livrer le maximum à chaque détaillant sans certitude d'écouler une proportion raisonnable de tirage imprimé. Il en résulte un pourcentage élevé d'invendus, appelé « taux de bouillon » : 30 % sur des magazines célèbres, tirant à plus de cent mille exemplaires ; 50 % au-dessous de ce seuil est un taux fréquent. Dans ce dernier cas, il faut par conséquent payer la fabrication (papier et impression) de deux exemplaires pour en vendre un seul. C'est très onéreux.

De plus, les rentrées financières sont longues à remonter dans la caisse de l'éditeur (rien avant trois semaines, le solde échelonné sur deux mois). Il n'est donc pas sérieux pour un périodique nouveau de se lancer dans les circuits N.M.P.P. sans réserve financière suffisante, d'une part, sans plan de vente bien élaboré d'autre part. Les journaux qui meurent d'asphyxie à leur troisième ou dixième numéro sont toujours victimes soit de leur pauvreté, soit de leur imprévoyance, faute aussi d'avoir osé « imaginer autre chose que ce qui existe ».

Nous allons essayer, dans les mois à venir, de rompre ce cercle vicieux : pensée - papier - argent - publicité. Nos lecteurs nous y aideront.

Stanislas LEBLANC.

Pompidou fera-t-il le coup à la région ?

Il y a quelques années, *France-Soir*, qui a le goût du sensationnel atroce, titrait un fait divers : « Le plombier était un fumiste : cinq morts ». Il s'agissait d'un bricoleur en chauffage central qui n'avait rien trouvé de mieux que de construire une chaudière flanquée de canalisations faites de matières combustibles... dans un chalet en bois. La maison avait bien sûr flambé avec ses occupants. C'est ce fait divers tragique que l'on est enclin à évoquer lorsqu'on voit les conséquences que risque d'avoir l'inconscience du Président de la République en matière de régionalisation. A ceci près qu'il ne s'agit pas tellement du manque de sérieux d'un individu, mais de l'inaptitude de tout un système politique à appréhender concrètement un des problèmes fondamentaux qui conditionnent l'épanouissement et même la survie de notre société.

Depuis deux ans, les épigones du gaulisme sont déchirés entre la nécessité de rompre le carcan jacobin pour éviter le sous-développement de notre pays et l'impossibilité politique de la réaliser dans le cadre démocratique. C'est ce qui explique les incertitudes et les contradictions de la démocratie poursuivie durant cette période par les responsables du régime et l'opposition entre les différentes équipes qui se partagent le pouvoir, les unes envisageant la question sous l'angle de la rationalité économique, les autres se plaçant sous celui de la rationalité politique démocratique.

DEUX ANS DE SUR PLACE

L'échec du référendum d'avril 1969, qui faisait de la région une collectivité locale, provoqua la mise en sommeil de la question pour plusieurs mois. Le nouveau Premier Ministre Chaban-Delmas relançait néanmoins, dès la fin de l'année, l'idée d'une régionalisation expérimentale pratiquée dans deux régions et caractérisée par un assez large transfert des attributions de l'Etat à ces régions. Puis cette réalisation, présentée comme imminente, fut retardée au fil des mois... jusqu'à ce que Pompidou l'enterre à la sauvette au cours de sa conférence de presse de juillet 1970 (c'est décidément un tic !). Pompidou avait été influencé dans sa décision par le ministère des Finances qui ne veut pas entendre parler de transferts d'impôts, et surtout par la grande peur des Conseils généraux qui voient dans la région un concurrent de l'assemblée départementale. D'ailleurs, il répète à plusieurs reprises que la région doit être une confé-

rence de départements et que la réforme régionale est de toute façon moins urgente que la réforme communale.

Pour réaliser cette dernière, le ministre de l'Intérieur, M. Marcellin, se met au travail. Il élabore un projet qui sera discuté par le Parlement au cours de cette session : ce projet montre clairement le souci réel du ministre de restructurer de façon cohérente la poussière des petites communes tout en évitant, dans la mesure du possible, un redécoupage arbitraire et technocratique de la carte communale. Mais il s'agit simplement du possible compatible avec la logique de l'état démocratique, donc très limité : sous la façade de la concertation on donne aux services préfectoraux un rôle déterminant dans l'établissement de la carte et on pratique le système de la persuasion par la carotte... en promettant aux communes qui accepteraient le projet élaboré par le Conseil général (en fait par les services préfectoraux) une augmentation des subventions de l'Etat atteignant 50 % pendant cinq ans. Auparavant, en novembre 1970, des mesures d'allègement de la tutelle sur les communes avaient été prises, mais Marcellin s'était heurté au mauvais vouloir des Finances dès qu'il avait tenté de faire modifier une fiscalité communale qui est la plus archaïque et la plus aberrante du monde.

LES RETOMBÉES DE LA DÉROBATE POMPIDOLIENNE

En juin dernier, Pompidou avait reparlé à Saint-Flour de la région (conçue comme groupement de départements)... sans doute pour jeter du lest devant les réactions de l'opinion de plus en plus sensibilisée par le problème, l'exploitation du thème faite par J.-J. S.-S. et la sourde pression de Matignon, ainsi que d'hommes qui ont participé à l'élaboration du projet référendaire, tel M. Jeanneney. Il avait promis la création de deux Assemblées, l'une à composition socio-professionnelle et consultative, l'autre formée de délégués des collectivités locales et chargée de prendre des décisions en matière d'élaboration du Plan, voire de ressources financières régionales. Mais tout ceci restait très vague. Et voici qu'à la conférence de presse du 23 septembre, le Président s'est refusé tout net à en dire davantage, laissant même entendre cyniquement que le projet déposé à cette session ou à la suivante (!) devant le Parlement serait un os à ronger destiné à occuper les

collectivités locales pendant deux ou trois ans.

Une telle dérobade n'a pas été sans provoquer des réactions hostiles dans les rangs mêmes de la majorité. A l'occasion du congrès des présidents de conseils généraux qui s'est tenu du 29 septembre au 1^{er} octobre, la conception de la région comme simple établissement public, à l'image du district parisien, telle qu'elle a été défendue par des pompidoliens de stricte obédience comme MM. Bord et Nungesser, a été âprement critiquée par M. Jeanneney : « Les raisons de ce choix ne sont autres que psychologiques et traduisent une certaine peur d'aller trop loin psychologiquement et politiquement. » Pour l'ancien ministre, l'établissement public est « une merveilleuse combinaison permettant de faire que les élus soient associés à des décisions ou plutôt compromis dans des décisions », sans être réellement investis de responsabilités. En effet, les services préfectoraux y détiennent la totalité du pouvoir, mais de façon larvée, de telle sorte que le public « ne sait plus qui est responsable de quoi ». Et M. Jeanneney a réclamé que la personnalité morale et civile soit reconnue à une région élevée à la dignité de collectivité territoriale, avant de conclure : « Si la réforme régionale ne devait pas répondre à notre attente, mieux vaudrait l'ajourner à des temps meilleurs. »

Voilà qui est fort bien parlé. Mais le projet dont M. Jeanneney était l'auteur, s'il conférait le statut de collectivité locale à la région, n'était-il pas lui aussi caractérisé par « une certaine peur d'aller trop loin » ? N'oublions pas qu'il faisait du préfet le chef de l'administration régionale, qu'il ne prévoyait que quelques semaines de session par an pour l'Assemblée, qu'il subordonnait les décisions de celle-ci aux exigences nationales de la planification, et qu'en introduisant les députés dans les Assemblées, il tendait à faire de ses membres des clients des bureaucraties partisans. Quant aux ressources de la région, elles étaient, dans l'esprit des auteurs du projet, constituées essentiellement par des subventions.

En fait, tous les hommes politiques démocrates sont placés devant un dilemme insoluble.

Ou bien ils se contentent, en matière régionale, de réformes techniques destinées à éviter une explosion immédiate de la machine. Mais ils ne peuvent éviter dans ce cas des distorsions économiques graves : les régions défavorisées par l'évolution his-

du lapin

torique du capitalisme contemporain se voient privées de toute possibilité d'organiser une politique dynamique d'aménagement de leur territoire et de « décoller ». Les autres, au contraire, « bénéficient » d'un effet cumulatif et sont gavées de richesses, ce qui ne vaut pas mieux. Transformées en « zones de polarisation », pour reprendre une expression en vogue à la direction de l'aménagement du territoire, elles se révèlent incapables de maîtriser leur développement urbain et de résoudre le problème des multiples nuisances provoquées par de trop importantes concentrations de population et d'industries sur de faibles portions du territoire. Est-il exact à ce propos que la Délégation à l'Aménagement du Territoire prévoit qu'en l'absence de toute modification des tendances actuelles, 69 % de la population française sera concentrée en l'an 2000 dans la région parisienne, la Basse-Seine, le Nord, la Lorraine, le Sud-Est, l'Alsace, les poches de Toulouse, Bordeaux et Nantes, soit 1/6 à peine de la superficie nationale ? En outre, ces régions, hors d'état de contrôler leur expansion économique, mal protégées par des chefs d'Etat qui ne se décident pas, par démagogie (n'est-ce pas, M. Pompidou ?), à rompre en visière avec un Marché Commun de plus en plus pernicieux car il ne sert que de cache-sexe à l'expansion du capital germano-américain, risquent de passer sous le contrôle financier de l'étranger.

Ou bien, des membres du personnel politique, plus lucides que le bon vivant facétieux qui loge actuellement à l'Elysée, essaient de conjurer le danger en tentant de réaliser un bouleversement fondamental des structures jacobines de l'Etat. Mais il arrive toujours un moment où, sous peine de perdre tout contrôle électoral sur les citoyens, ils doivent reprendre d'une main ce qu'ils donnent de l'autre, et réaliser des lois en trompe-l'œil dans le genre de la loi référendaire d'avril 1969.

Dans un cas comme dans l'autre, l'échec des hommes du système républicain condamne le régime lui-même. Libérer l'Etat des servitudes électorales et liquider la démocratie ou liquider la France en tant que nation moderne et indépendante, il n'y a pas d'autre choix. L'exploitation de la contradiction entre l'impératif de la décentralisation et les nécessités de la survie du régime démocratique doit plus que jamais être au centre de notre combat.

Arnaud FABRE.

LES FILMS DE LA SEMAINE

Apparent frère d'armes de Jean-Pierre Mocky, Yves Boisset aborde à son tour le domaine des campagnes électorales dans son dernier film « Le saut de l'Ange ». Cette fois-ci l'action se passe à Marseille et l'on devine aisément que cela n'ira pas sans heurt.

Forestier, un promoteur immobilier, afin d'être élu, fait supprimer, les uns après les autres, les membres d'une puissante famille corse, les Orsini. L'un d'entre eux, loup solitaire, réagit violemment et exerce sa vengeance sans faiblir. De ce scénario classique, tiré d'un roman de Bernard-Paul Lallier, Boisset a su faire à la fois un bon « thriller » et un réquisitoire percutant sur les compromissions politiques. L'auteur de « Un Condé » met enfin la police à sa juste place, et, malgré les coupures exigées par la censure, le dialogue de Claude Veillot n'épargne ni ceux qui, profitant des graves faiblesses inhérentes à un régime démocratique, tentent d'accéder par des procédés malhonnêtes à une fonction importante de la nation, ni ceux qui favorisent cette ascension scandaleuse et les profits qui l'accompagnent. Si dans l'« Albatros » les policiers choisissaient le « clan » gouvernemental par intérêt, Pedrinelli, le « flic » de service, ne peut qu'obéir aux ordres venus d'en haut ». Il est pris dans un engrenage qui parfois le révolte mais dont il ne peut s'échapper sans mettre sa carrière en danger. Daniel Ivernel l'interprète avec son talent habituel et une présence particulièrement efficace.

Quant à Jean Yanne, il ne cessera jamais de nous étonner. Il ne joue pas, il est. Son naturel, sa simplicité le rendent extrêmement proche de Lino Ventura. Comment d'ailleurs ne pas les comparer ? Corpulence, forme du visage, puissance et intensité du regard, sobriété du geste, tout est là pour accuser l'analogie et convaincre le spectateur. Seule déception du film, Senta Berger dans un rôle de femme fatale un peu trop léger. Enfin n'oublions pas de saluer au passage le retour de Sterling Hayden et la remise en route de Raymond Pellegrin, que l'on aimerait voir plus longuement.

C'est un style typiquement anglais qui caractérise « Un dimanche comme les autres » de John Schlesinger, mais également un souci d'« avant-gardisme » comme en témoignent des scènes que certains jugeront choquantes. La qualité est pourtant souvent présente et la sensibilité aussi. L'interprétation vient renforcer cette impression par la présence de trois acteurs exceptionnels, Glenda Jackson, Peter Finch et le jeune Murray Head. Mélange d'humour et de réalisme, de tendresse et de cynisme, ce film ne manque pas de charme même si c'est une séduction un peu grimaçante.

Le contact avec les studios américains semble avoir bonifié Roger Vadim. Sa dernière réalisation « Si tu crois fillette » révèle un certain don pour la comédie, et une vision plus dépouillée de la mise en scène. Le choix de Rock Hudson comme professeur de psychologie obsédé sexuel est très heureux et les collégiennes fort bien sélectionnées. Une détente instructive.

Ce n'est (malheureusement) pas le cas du long métrage que François Reichenbach et Bernard Gavoty ont consacré à Yehudi Menuhin ; je n'ose donner le nom de film à cette entreprise commerciale qui défile musique et interprète. Espérons que les autres musiciens refuseront pareil sacrilège.

Dominique PAOLI.

C. R. U.

Dans moins d'un mois, le premier Congrès Royaliste Universitaire se réunira à Paris, les 29 et 30 octobre, vraisemblablement dans des locaux universitaires mis à notre disposition.

Le vendredi 29 sera consacré au travail des différentes commissions (cf. « A.F.U. » de septembre ; « N.A.F. » n° 11, 16, 17).

Le samedi 30 sera, lui, réservé aux exposés, aux rapports des commissions et aux propositions. Seule la journée du 30 est publique. Le lieu du Congrès sera précisé ultérieurement dans la « N.A.F. » et par lettre circulaire aux différentes sections.

Pour mener à bien nos travaux préparatoires, nous avons besoin de la collaboration de tous les étudiants de province, notamment pour les commissions et les travaux de propositions (cf. « A.F.U. » septembre, points 2 et 3).

Pour briser les appareils légaux, il nous faut étudier les mécanismes mis en œuvre par l'Etat et connaître les éléments qui bloquent notre action. Quatre directions de recherches sont prévues et feront l'objet du travail des commissions :

- Le jeu des institutions universitaires (conseils).
- Les partis politiques et les syndicats.
- Action de recrutement sans implantation.
- Le rôle des mécanismes psychologiques.

D'autre part, nous avons besoin de documentation et d'informations locales pour aider notre recherche sur les thèmes :

- Université et la Région.
- Université et corps professionnels.
- Université et financement.

Le point 3 est essentiellement prospectif.

La commission chargée d'étudier la question du déracinement de l'étudiant recherche des éléments d'information sur le fonctionnement des principaux campus français.

Dernière consigne : les étudiants isolés sont invités à écrire au secrétariat du C.R.U.

CHINE-USA : La loi des deux impérialismes

L'opération de propagande déclenchée autour de l'« admission » de la Chine populaire à l'O.N.U. sape jusqu'aux fondements de cette organisation. Pour satisfaire les intérêts de deux grands impérialismes, l'organisation internationale s'apprête à violer ses propres statuts et renier ses engagements. Nous ne pourrions que nous en réjouir si ce bradage amenait la chute de cette citadelle du mondialisme le plus subversif.

LES ARGUMENTS POUR L'ADMISSION : DES ARGUTIES

Les arguments avancés pour d'admission du régime de Pékin relèvent plus du sophisme que du droit international. La première thèse avancée utilise le mythe de « gouvernement de fait » solidement établi et incontesté. Il est difficile d'accumuler plus de contre-vérités et d'hypocrisie que dans cette formule. Si vraiment l'argument était aussi valable, qui pourrait empêcher l'admission d'un Etat soumis au « gouvernement de fait » comme la Rhodésie par exemple ? De plus, les règlements de droit international exigent que le gouvernement de fait bénéficie d'une stabilité intérieure suffisante pour assurer sa reconnaissance diplomatique.

Si l'on considère que la Chine populaire a un gouvernement suffisamment stable, comment expliquer juridiquement l'absence d'un chef d'Etat en titre (depuis l'éviction de Liu Shao Chi), le fait que des provinces entières échappent à l'autorité du gouvernement central (Mongolie intérieure, Sin Kiang) ? De plus, la thèse de gouvernement de fait n'est valable que si l'ancien gouvernement n'est plus en mesure d'exercer son autorité sur une partie quelconque du territoire. Là encore la thèse ne tient pas puisque l'ancien gouvernement exerce son autorité sur la province de Formose et les îles environnantes. Enfin, le dernier argument de cette thèse avance la notion de « représentativité internationale » fondée sur la reconnaissance réciproque. Or, près d'une cinquantaine d'Etats continuent à reconnaître le gouvernement de la République de Chine établi à Taïpeh.

Une thèse chère aux démocrates veut qu'un gouvernement soit représentatif à partir du moment où il pratique régulièrement des élections qui prouvent sa « légitimité ». Dans ce cas, les dernières élections libres sur l'ensemble du territoire, s'étant déroulées en 1948, le Parlement réfugié à Taïpeh assure bien la légalité et la légitimité, conformément à l'argument avancé... Quant aux règlements des Nations-Unies, ils sont violés ou tournés sans la moindre hésitation. La Charte pose entre autres conditions pour l'admission d'un Etat, qu'il doit être « pacifique », non condamné par l'organisation et décidé à remplir les obligations de la Charte.

Le pacifisme de la Chine populaire est de fait très réputé : annexion du Tibet, Etat indépendant, agression militaire contre l'Inde, invasion de la Corée pour laquelle la Chine populaire est toujours sous le coup de la condamnation de l'O.N.U.

L'O.N.U. maintient d'ailleurs des contingents de troupes en Corée du Sud et une commission d'armistice à Pan Mun Jon. C'est une manière comme une autre de célébrer le pacifisme du gouvernement de Pékin...

Un certain article 55c de la Charte déclare par ailleurs que les Nations-Unies doivent promouvoir « le respect universel et l'observance des droits de l'homme, ainsi que les libertés fondamentales pour tous, sans distinction de races, de religions, etc. ». Conformément à cet article « humanitaire », une commission de juristes mandatés par l'O.N.U. a condamné la Chine populaire pour génocide au Tibet, persécutions antireligieuses, suppressions des libertés de presse et d'association, incitation à la haine raciale et autres manquements aux « droits de l'Homme » qui forment les premiers points de la Charte de l'O.N.U. Une dernière condamnation portée par l'O.N.U. contre le régime maoïste tient à des questions de stupéfiants dont la Chine populaire est grande exportatrice. Une documentation importante a été publiée par l'organisation à ce sujet.

Le simple fait de songer à l'admission de Pékin frapperait enfin d'invalidité tous les points principaux de la Charte. En effet, la Chine nationaliste est membre fondateur de l'O.N.U. aux côtés des U.S.A., de l'U.R.S.S., de la Grande-Bretagne et de la France, ce qui lui donne droit à un siège permanent au Conseil de Sécurité, siège qu'elle occupe depuis 1945. Pour admettre l'entrée d'un nouvel Etat, il faut les cinq voix des membres permanents. On voit mal la Chine nationaliste voter l'admission à son propre siège du gouvernement de Pékin. Et nulle décision ne peut être valable sans l'unanimité des membres permanents. De plus, la Chine nationaliste a tenu un grand rôle dans le travail préparatoire à la création de l'O.N.U., dans les débats à la Conférence de San Francisco et dans l'élaboration des traités internationaux. En particulier, la Chine nationaliste est l'un des membres les plus actifs de l'U.N.E.S.C.O. Juridiquement, tous les accords passés entre la Chine nationaliste et les organes annexes de l'O.N.U. seraient donc frappés de nullité...

Le seul motif d'exclusion d'un Etat est la violation de la Charte de l'organisation. Or même les adversaires de Taïpeh n'ont jamais pu trouver un motif permettant de prendre la République de Chine en faute. Le gouvernement nationaliste est d'ailleurs l'un des rares gouvernements à avoir inscrit dans sa constitution le respect de la Charte de l'O.N.U. : l'article 141 de la Constitution fait obligation au gouvernement de se conformer à la Charte.

Une théorie a fait, il est vrai, fureur ces dernières années dans les milieux de diplomates et de juristes internationaux : celle de l'existence de deux Chines. Les partisans de cette thèse avancent comme exemples les cas de l'Allemagne, de la Corée, du Vietnam. Notons que la séparation de ces nations en deux Etats rivaux a toujours été considérée comme provisoire et que les gouvernements des deux zones prétendaient parler au nom de la nation tout entière. Les gouvernements communistes tiennent leur rivaux pour des « fan- toches » et réciproquement. Pour éviter des

conflits, ces Etats ne sont jamais entrés à l'O.N.U.

La représentativité chinoise pose le même problème : le gouvernement de Pékin prétend parler au nom de toute la Chine, Formose incluse, et le gouvernement de Taïpeh maintient, sur son territoire, des gouvernorats des provinces du continent. Ce problème est encore aggravé par le fait que le gouvernement nationaliste tient le régime maoïste pour « rebelle » et donc dépourvu de toute qualification internationale, tandis que Pékin considère Formose comme territoire occupé par « l'agresseur américain ».

Pour que la thèse soit valable, il faudrait que l'un des deux gouvernements abandonne ses visées sur le territoire de son rival et se reconnaisse comme gouvernement d'une partie de la Chine et non plus de Chine tout entière. C'est pourquoi certains, avec l'appui d'une fraction de l'opinion américaine et japonaise, invoquent un « mouvement pour l'indépendance de Taïwan » qui siège à Tokio. Ce mouvement réclame l'expulsion des réfugiés du continent et la reconnaissance de Taïwan comme entité nationale différente de la Chine. Ce mouvement est en fait une création du Japon, qui, par ce biais, voudrait récupérer Formose, perdue en 1945. Or, les trois quarts de la population de Formose sont constitués de réfugiés et descendants de réfugiés (cf. le livre de Reicher-Sgradi : « la Chine, l'empire au milliard de sujets »). Enfin, les deux gouvernements rejettent avec violence cette solution.

La seule solution permettant de mettre fin à l'imbroglie est la victoire totale de l'un des deux gouvernements. L'admission de la Chine populaire à l'O.N.U. ne réglerait pas le problème des rapports Chine continentale-Formose. Mais, à coup sûr, cette admission constituerait un acte extrêmement grave.

FIN DE L'O.N.U. ?

Elle légitimerait l'emploi de la subversion et de la guerre comme méthode de reconnaissance et montrerait que l'O.N.U. se moque éperdument des principes du droit des gens et du droit international : ces principes datent de plusieurs siècles et se sont forgés notamment au temps de la chrétienté médiévale. Déjà mis à mal par les régimes issus de la Révolution, ils ont été infléchis dans un sens carrément pan-démocratique par l'O.N.U. Et maintenant celle-ci montre, en les rejetant, qu'elle n'est que la tartuffarde caution juridique des deux impérialismes soviétique et américain. Les deux super-grands veulent l'entrée de la Chine communiste à l'O.N.U. L'organisation leur obéit docilement.

Du moins un tel coup de force a-t-il un avantage : discréditer définitivement une institution malfaisante. Même l'hurluberlu U. Thant convient de la faillite de l'organisation dont il a été le mandataire.

Axel ALBERG.

Au cours des prochaines semaines, notre collaborateur reviendra sur les problèmes chinois : situation intérieure de la Chine populaire, rôle et nature de Formose, jeu du Japon, etc.

NAF-TELEX

● **SCANDALES IMMOBILIERS.** — L'ex-député U.D.R. Roulland, qui « faisait les couloirs » pour le compte de M. Pompidou au temps où celui-ci était Premier Ministre, n'a pas tardé à ressentir les effets du lâchage public et disgracieux effectué par son ancien patron au cours du dernier numéro télévisé présidentiel. Le « naïf » est inculpé. Pendant ce temps, le directeur financier du « Patrimoine Foncier » (société de Roulland) a levé le pied, juste à point pour éviter un mandat d'arrêt. « Mignonne allons voir si la rose » a toujours l'air de répéter après le poète le fin lettré de l'Élysée à Marianne. Domage que celle-ci sente de plus en plus tout autre chose.

● **MAURICE FAURE**, à quinze jours du congrès radical, a fait un retour surprise au bureau politique du parti, suivi des membres de sa tendance, et fait nommer Pierre Brousse, fort peu schreibérien, pré-

sident intérimaire. Comme un malheur n'arrive jamais seul, le superman député de Nancy doit affronter une révolte généralisée à *l'Express* avec menace de grève à l'appui. Le futur président des États-Unis d'Europe n'arrive même pas à se faire obéir dans sa propre maison.

● **LA REFORME DES PROFESSIONS JURIDIQUES ET JUDICIAIRES** est cette semaine au menu de l'Assemblée. Le groupe gaulliste va-t-il se couper en deux, les uns se rangeant autour de Pleven, les autres autour de Zimmermann, rapporteur d'un projet amendé dont le Garde des Sceaux renie la paternité. On parle d'un déjeuner bien arrosé, pour tenter la conciliation...

● **VOICI VINGT-CINQ ANS**, les dirigeants nazis comparaissent devant le tribunal de Nuremberg. S'il y avait eu une justice équitable, Staline, Truman, Churchill et de Gaulle auraient dû siéger au banc des

accusés entre Goering et Hess. C'est M. Michel Tournier, du *Monde*, qui l'affirme, reprenant ainsi les thèses de M. Maurice Bardèche. L'Histoire a de ces ironies...

● **M. BERNARD FERON**, dans le *Monde*, qualifie le cardinal Midszenty « d'homme d'un autre âge ». La fidélité est bien sûr d'un autre âge, tout comme le courage véritable est de concevoir le dialogue comme capitulation avec armes et bagages devant l'adversaire. C'est ce courage-là qu'apprécie M. Bernard Féron.

● **M. SEKOU TOURE**, l'Ubu roi de Guinée, a fait arrêter tout son état-major et une quinzaine de ses proches collaborateurs, accusés de conspiration avec l'aide de l'U.R.S.S., des U.S.A., de la France, de l'Allemagne de l'Ouest, etc. 800.000 Guinéens ont déjà fui le paradis socialiste. Il faut bien fêter comme on peut le XIII^e anniversaire de l'indépendance guinéenne.

Institut de Recherches

Le Comité directeur de l'Action Française vient de décider la création d'un *Institut de Recherche*. Son premier objectif est de mettre sur pied un certain nombre de groupes d'études. Ils auront pour tâche de procéder aux analyses et de formuler les propositions qui sont indispensables au développement de notre propagande.

D'ores et déjà, nous pouvons annoncer la création d'un *Groupe d'étude sur les problèmes de la justice*. Nous demandons aux personnes qui seraient intéressées par l'étude de ces problèmes de bien vouloir nous le signaler.

Prière d'adresser toute correspondance à : « *Institut de Recherche de la N.A.F.* », 17, rue des Petits-Champs, Paris (1^{er}).

RÉUNIONS ET CONFÉRENCES

RÉGION PARISIENNE

ÉTUDIANTS : tous les jours de 15 heures à 19 heures, 17, rue des Petits-Champs, 75 - Paris (1^{er}).
U.N.L.A.C. (Lycéens) : jeudis de 16 heures à 18 h 30, même adresse.

PARIS-XV^e

Vendredi 21 heures, Café des Sports, rue Alain-Chartier (métro Convention).

PARIS-XVII^e - VIII^e

Mardi 17 heures, Brasserie « Royal-Monceau » (métro Villiers).

RUEIL - NANTERRE - SURESNES

Mercredi de 20 h 30 à 21 h 30, 8, rue des Godardes, Rueil.

BORDEAUX

Jeudi de 17 h 30 à 18 h 30 (perma-

nence), et de 21 heures à 22 h 30 (cercle), Café Français, place Pey-Berland.

Pour tous renseignements, écrire à J.-J. Boisserolle, B.P. 37, 33 - Bordeaux (or).

LILLE

— Jeudi 14 heures, Bar du Nord, Grand-Place, Lille, pour les étudiants et la Fédération U.N.L.A.C. du Nord (Responsable : M. Van den Bussche, 25, rue du Bois, 59 - Lille).

— Samedi 17 heures à 19 heures, même adresse, pour l'ensemble de la section.

SARTHE

Jeudi 17 heures à 18 h 30, et samedi 14 heures à 17 heures, 5, rue Saint-Pavin-de-la-Cité, 72 - Le Mans.

TOULON

Prendre contact avec Fabrice O'Driscoll, La Caravelle, route de Pierreplane, 83 - Bandol.

TOURS

Ecrire tous renseignements à :

N.A.F. - B.P. 49
37 - Tours - Rives du Cher

CADRES ET RESPONSABLES DE LA N.A.F.

Réunion nationale trimestrielle le dimanche 31 octobre à 15 heures, 12, rue du Renard, Paris (4^e), sous la présidence de M^e G.-P. Wagner, président du Comité directeur.

Nous demandons aux cadres et responsables de province de faire un effort tout particulier pour participer à cette réunion.

LILLE

23 octobre, 20 heures, salle Saint-Sauveur à Lille. Conférence de M^e Le-maignen : « L'Action Française en 1971, Tradition et Progrès ».

ABONNEZ-VOUS A LA N.A.F.

(Lettre hebdomadaire royaliste)

Je, soussigné (nom)

demeurant (rue) n°

à (ville) (département)

souscris un abonnement d'un an à la « N.A.F. » et verse la somme de
(Tarif normal : 30 F. — Etranger : 42 F. — Etranger avion : 70 F.)

● chèque postal joint (C.C.P. N.A.F. Paris 642-31)

● chèque bancaire joint

● mandat-lettre joint

Date et signature :

LE 3^e SYNODE

événement politique

Le troisième synode de l'Eglise catholique romaine s'est ouvert peu après un événement hautement symbolique. L'arrivée à Rome du cardinal Mindszenty, primat de Hongrie, sorti enfin de la légation américaine de Budapest où il était retranché depuis 1956, est tout à fait significative des « mutations », des révisions et du coup des nouveaux problèmes auxquels l'Eglise se trouve confrontée. Cet événement constitue une étape importante pour la diplomatie vaticane et ses représentants. En l'espèce, essentiellement le cardinal Koenig, archevêque de Vienne, et Mgr Casaroli, diplomate itinérant du Saint-Siège. Est-ce à dire, comme le prétend Bernard Féron, du *Monde*, que s'achève le temps de l'anathème et que commence vraiment celui du dialogue ? Il serait d'autant plus présomptueux de l'affirmer que les informations venues des pays de l'Est et transmises en particulier par le bulletin du Père Werenfried : « *Aide à l'Eglise en détresse* », montrent à quel point la situation des chrétiens y est précaire et comment la persécution continue à y sévir. L'athéisme militant demeure la doctrine officielle des Etats communistes. Pourtant il faut bien que les communautés chrétiennes vivent, ce qui justifie des accords avec ces Etats pour assurer aux institutions d'Eglise un minimum de « liberté ». Un certain dégel des relations internationales, un changement relatif des méthodes communistes permettent ces accords. Du moins ne faut-il pas se cacher leur caractère très spécial en même temps que les périls qui guettent les hommes d'Eglise engagés dans une collaboration avec l'appareil communiste.

Avec le temps, les problèmes évoluent, ils ne se posent plus de la même façon. Cela ne veut pas dire qu'ils soient moins difficiles. Nous n'en sommes plus au temps où le cardinal Mindszenty comparaisait devant ses juges, méconnaissable, visiblement diminué par la torture ou la drogue. Staline est mort, Brandt et Brejnev se baignent dans la Mer Noire, et les dirigeants de Budapest, ceux-là mêmes qui avaient réprimé avec les Soviétiques l'insurrection de 1956, sont en train d'instaurer un régime relativement libéral. C'est dans ce cadre de 1971 que l'Eglise doit évoluer, traiter, évangéliser, ce qui lui impose méditation, réflexion et décision.

On sait que pour débattre des grandes questions qui se posent pour le gouvernement de l'Eglise, Paul VI a institué un synode, c'est-à-dire une assemblée comprenant des représentants de tous les évêquats du Monde. Ce synode n'est pas un concile. Il n'en a pas les pouvoirs. Il s'agit simplement d'une réunion d'évêques qui a lieu tous les deux ans et dont les avis sont

purement consultatifs. En aucune façon, on n'y peut voir l'illustration de la théorie collégialiste qui avait paru un moment triompher au concile Vatican II et qui soutenait que l'Eglise devait avoir une structure bicéphale. Cela supposait une sorte de concile permanent dirigeant l'Eglise avec le pape et dont les avis auraient été contraignants.

Nous n'en sommes pas là, même si les collégialistes et leur leader Suenens n'ont pas renoncé à leurs idées. L'Eglise catholique romaine ne vit pas encore en monarchie constitutionnelle. Simplement, le pape consulte périodiquement les évêques du Monde entier pour leur demander leur avis sur des problèmes brûlants. Deux ont été choisis cette fois-ci. Ils concernent le sacerdoce ministériel et la Justice dans le Monde.

Le sacerdoce est à l'ordre du jour, dans la mesure où le nombre des séminaristes diminue d'année en année et où les défections de prêtres se multiplient d'une façon alarmante. Plus brutalement, l'opinion a été sensibilisée au débat sur le célibat qui s'est instauré ces derniers mois. Nous n'avons pas à prendre position dans un débat de discipline ecclésiastique. En politique nous serons pourtant simplement apporteur au point de vue social l'instauration d'un clergé marié. Les effets d'une telle décision seraient considérables. Il suffit de songer à quel point le célibat des prêtres est consubstantiel à l'Eglise latine, comment au cours des siècles il s'est peu à peu imposé, non toujours sans mal, pour s'affirmer au lendemain du Concile de Trente avec ces séminaires qui ont préparé, formé un clergé qui, qu'on le veuille ou non, constituait non seulement l'épine dorsale de l'Eglise, mais aussi de la société. Avec la disparition du clergé traditionnel, ce serait incontestablement toute une part de la civilisation qui serait remise en question, dans la mesure où un des corps sociaux les plus importants, sinon le plus important, celui qui façonne l'âme d'un peuple, disparaîtrait. Car c'est bien d'une disparition qu'il s'agit.

Que l'on se donne la peine de méditer un moment ces propos de François Biot dans *Hebdo-T.C.*, et on verra combien cette décision rejallirait sur l'ensemble du corps social : « *Le peuple de Dieu qui est l'Eglise, écrit notre dominicain, est-il aujourd'hui disposé à se passer de clergé, au sens habituel du terme, pour n'avoir plus que des ministres de la Parole et du sacrement, semblables en tout aux laïcs, sauf précisément en ce qu'une fonction leur serait confiée et reconnue ? N'est-ce pas l'opinion moyenne de l'Eglise qui fait encore du prêtre un "séparé" au sens socio-*

logique du terme, le reléguant à des tâches sacrées et le constituant en personnage étranger au milieu des hommes ? » Le prêtre marié, pour n'être plus un « séparé », serait un travailleur, syndicaliste, militant comme les autres...

Le second sujet abordé par le synode nous intéresse plus directement : la Justice dans le Monde sous-entend évidemment l'étude des problèmes économiques, sociaux et politiques, étude qui est de notre compétence directe et que nous aurons à suivre de très près.

Gérard LECLERC.

Le discours de Paul VI

La planète tourne, les choses changent... L'Eglise doit en tenir compte. Mais le souci légitime de l'adaptation risque parfois de dégénérer en « chronolâtrie », pour parler comme le paysan de la Garonne. Ainsi la question du célibat des prêtres n'est-elle pas en quelque mesure liée à un agenouillement devant le monde, à un alignement sur les préjugés mondains ? C'est pour lutter contre ces tentations que le Pape, dans le discours qu'il a prononcé à la messe d'ouverture du synode, s'est élevé contre les pressions qui risquent de troubler la sérénité du jugement des membres du synode, « opinions d'une conformité douteuse avec la doctrine de la foi ; tendances qui négligent des traditions autorisées et conformes à l'authentique vocation de l'Eglise ; attrait pour l'adaptation à la mentalité profane et séculière ; craintes de difficultés soulevées par les changements de la vie moderne ; publicité tentatrice ou importune ; accusation d'anachronisme et de juridisme paralysant le développement spontané dit "charismatique" d'un nouveau christianisme, etc. ».

C'est toute la question de la spécificité même de l'Eglise qui se trouve posée. Le conformisme mondain risque de l'anéantir totalement. Pour remédier à ce terrible risque, le Pape dénonce la crise de la foi et appelle les membres du synode à centrer leur réflexion sur l'essentiel, le fondement même de l'Eglise.

Faut-il voir dans ces paroles une mise en garde contre des désirs exprimés çà et là de remettre en cause la loi du célibat de l'Eglise latine ? Le déroulement du synode nous renseignera.

Notons enfin que le Pape a voulu honorer le cardinal Mindszenty en l'invitant à concélébrer avec lui cette messe d'ouverture du synode et en le nommant membre de ce même synode.